



## Retraite et majoration par enfant

Par **Mamie\_old**, le **10/07/2007** à **22:49**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 5 ans à temps plein puis j'ai démissionné pour élever mes 2 enfants et m'occuper de ceux de mon mari (veuf d'un précédent mariage) qui lors de notre union étaient âgés respectivement de 14,16 et 18 ans.

Je sais que j'aurai droit à une majoration pour chacun de mes enfants mais pour les trois autres enfants qu'en sera-t-il ?

Je vous remercie de me lire.

Une mamie qui prépare sa retraite.

Par **Iy31**, le **26/08/2007** à **11:13**

Bonjour,

Je ne sais pas si les enfants de votre mari, peuvent vous apporter un quelconque avantage concernant votre retraite

Cependant, je vous conseille de prendre rendez vous, ou de téléphoner dans le C.I.C.A.S. de votre département, afin d'obtenir de plus amples renseignements

Je vous souhaite une bonne journée

ly31